



DIRECTION TECHNIQUE ÉVÉNEMENTS

Le.la Directeur.rice Technique Événements (DTE) met ses compétences techniques au service du concept de l'événement. Le DTE propose des solutions techniques dans le respect des législations en vigueur tout en assurant la sécurité des personnes et des biens.



DESSCRIPTIF

- Le DTE accompagne et apporte son expertise aux différents responsables de la production de l'événement et arbitre avec eux des choix à faire pour le bénéfice de celui-ci.
- Le DTE est aussi l'interlocuteur, avec l'organisateur, des différents organismes impliqués dans l'événement :
 - > Organismes de contrôle agréés en charge des vérifications techniques.
 - > Chargé de sécurité incendie.
 - > Coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé.
 - > Si nécessaire des organes institutionnels officiels tels que les mairies ou les préfetures.
- Le DTE assure la **coordination technique d'un événement** auprès des différents intervenants impliqués : son, lumière, vidéo, structure, accroche, lieu, aménagement, décoration, etc...



MISSIONS

Phase préparatoire (en amont du terrain)

- Le DTE peut (devrait) participer aux **réunions de briefing au moment de l'appel d'offres**.
- Il prépare l'événement afin de **cadre la faisabilité technique, réglementaire, opérationnelle et artistique** de l'événement.
- Il participe au(x) **repérage(s) technique(s) des lieux**.
- Il propose des **solutions techniques et opérationnelles** viables en fonction des impératifs et contraintes des différents corps de métiers.
- Il rédige le ou les **cahiers des charges techniques** à destination des prestataires.

- Le DTE participe à **l'étude et à la comparaison des devis** afin de s'assurer de leur pertinence technique et financière.
- Il fait ses recommandations quant au **choix des prestataires**.
- Il est **un des interlocuteurs privilégiés des prestataires retenus** jusqu'au démontage.
- Il participe à la **rédaction du dossier de sécurité incendie** en lien avec le chargé de sécurité. Ils adaptent le dispositif aux contraintes de l'événement.
- Il participe à **l'élaboration du plan de prévention** en lien avec le coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé.
- Il **dessine et/ou valide les plans généraux et techniques** de l'événement qui serviront à l'ensemble des intervenants et prestataires concernés (liste non exhaustive). Toutefois, les plans détails (plan d'exécution, plans de fabrication, plan de feux, plans de truss etc) restent à la charge et de la responsabilité de chaque sous-traitant et intervenant.
 - > Son/Lumière/Vidéo/Structure/Énergie
 - > Décoration
 - > Chauffage/climatisation
 - > Sûreté/Barriérage
 - > Chargé de sécurité/Bureau de contrôle
 - > Logistique (vestiaires, accueil, bus...)
 - > Etc...
- Il participe à la **mise en place du planning de montage et démontage**. Il peut participer à l'élaboration du planning de filage et de répétition.
- Il participe aux **choix de référents spécialisés en lien avec la technique** (topeur, directeur photo, ingénieur du son, régisseur, ingénieur structure, bureau d'étude, bureau de contrôle, rigger etc.)
- Il participe au **dimensionnement du dispositif de sûreté** avec les équipes en charge de ce point.
- Il s'assure qu'il aura les **moyens temporels et financiers** pour mener à bien sa mission dans les meilleures conditions. Il est de son devoir d'alerter la production, par tous les moyens, des risques encourus et de prendre les dispositions nécessaires.
- Il doit **être tenu au courant de tous les changements** susceptibles de modifier ou d'interférer avec ses prescriptions initiales.

Phase d'exploitation opérationnelle (montage, répétitions, exploitation et démontage)

- Le DTE est **garant de l'application des contraintes réglementaires et administratives** avec l'appui des référents concernés.
- Il **coordonne les équipes présentes sur les lieux de l'évènement** et prend les mesures nécessaires afin que celles-ci travaillent dans le respect du code du travail et de la réglementation en vigueur ainsi que dans le respect des « règles de l'art » en lien avec leur métier.
- Il **collabore au respect du plan de prévention** mis en place par le coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé.
- Le DTE **s'assure que le montage technique se passe tel qu'il a été décidé en phase amont** en s'appuyant sur tous les documents en sa possession (plans généraux d'implantation, plan de charge, plan de feu, rapports techniques, notes de calcul etc.).

- Il est **garant du respect du planning de montage et démontage** des prestataires sous sa responsabilité.
- Il participe à la **commission de sécurité** avant ouverture en lien avec le chargé de sécurité.
- Il s'assure du **respect de la réglementation liée aux ERP** en lien avec le chargé de sécurité.
- En cas de **manquement grave à la réglementation**, il devra en référer immédiatement à la production de l'événement par tous les moyens afin d'exposer les risques encourus et de **prendre les dispositions nécessaires**.
- Il contrôle la **bonne mise en place du service de sécurité incendie** (SSIAP) et des moyens de secours en lien avec le chargé de sécurité.
- Il contrôle le **respect de la jauge** (quantité de personnes) autorisée dans la salle, en cas de dépassement de la jauge autorisée, il devra en référer immédiatement à la production de l'événement par tous les moyens afin d'exposer les risques encourus et de prendre les dispositions nécessaires.
- En fonction des **imprévus** lors des phases de montage, d'exploitation ou de démontage, le DTE **adapte les décisions techniques** afin de mener à bien la tenue de l'événement. Ces décisions seront prises en concertation avec les responsables de l'événement.



PLACE DANS L'ÉQUIPE

- Le DTE travaille généralement en lien avec :
 - > Direction de l'agence ou l'annonceur
 - > Direction de clientèle et chef de projet
 - > Direction de production
 - > Direction de création
 - > Scénographie
 - > Direction logistique
 - > Etc...



QUALITÉS ET COMPÉTENCES

- **Rigueur, organisation, sens du détail**
- **Diplomatie**
- **Réactivité** et adaptabilité
- Solides **connaissances transversales dans les métiers techniques** (son, lumière, vidéo, structure, accroche, construction, aménagements, etc.)
- **Management d'équipe**
- Solides connaissances en **réglementation de sécurité incendie** (arrêté du 25 juin 1980, etc.)
- Solides connaissances en **code du travail**
- Bonnes connaissances du **réseau de compétences**
- Maîtrise des **outils informatiques et de CAO** (AutoCad, Vectorworks, Sketchup etc.)
- **Garde du recul** sur les phases de montage, exploitation et démontage afin d'anticiper les problématiques liées à celles-ci.



FORMATION

- Il n'existe pas à notre connaissance de formation spécifique pour la direction technique événement.
- La formation la plus proche serait celle dispensée par le **CFPTS** : <https://www.cfpts.com/formations/directeur-technique-de-spectacle-et-devenement>
- Mais cette formation reste très généraliste et ne remplace pas une **expérience solide en régie générale** ainsi qu'une importante **expérience sur le terrain dans différents postes** en lien avec la technique, essentiel pour apprendre le métier de DTE.



RESPONSABILITÉ ET OBLIGATIONS LÉGALES

- La chaîne de responsabilités toute entière est définie en France par l'article 1384 du code civil.
- « On est responsable non seulement du **dommage** que l'on cause **par son propre fait**, mais encore de celui qui est **causé par le fait des personnes dont on doit répondre**, ou des choses que l'on a sous sa garde. »
- Cet article est un des pivots du droit français et un des plus appliqués. Les DTE ne doivent jamais le perdre de vue.
- A ce titre le DTE doit se protéger et protéger les autres en souscrivant (ou en s'assurant que son donneur d'ordre a souscrit) à une **assurance responsabilité civile spécifique**.